

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 28 septembre 1999 à 20 heures, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est, à Longueuil.

Présences

Commissaires :

Mesdames : Claudine Blondeau, Francine Chabot, Lucie Désilets, Louise Emery, Marie-Claire Giguère, Colette Larose, Lise Larouche, Nicole Leblanc, Fernande LeBlanc-Sénéchal, Ginette Lechasseur, Carole Marchand, Gladys Quintal

Messieurs : Michel Chamberland, Claude Denis, Normand Héroux, Yves Langevin, Jean Létourneau, Serge Mainville

Formant quorum sous la présidence de madame Fernande LeBlanc-Sénéchal.

**Commissaires
représentant
les parents :**

- du primaire : Madame Johanne Gaudreau
- du secondaire : Monsieur Alain Lacroix

Directeur général : Monsieur Jacquelin Bergeron

Secrétaire général : Monsieur Rolland Descheneaux

**Sont également
présents :**

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général adjoint
Madame Denise Lussier, directrice générale adjointe
Monsieur Jean-Jacques Maurin, directeur général adjoint
Monsieur Antonio Pellegrino, directeur général adjoint
Monsieur Guy Fortier, directeur du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
Madame Chantal Laforest, directrice du Service de l'organisation et du transport scolaires

Absences

Messieurs Serge Dulude, Robert Filteau, Pierre Hutubise

Ouverture de la
séance

Madame Fernande LeBlanc-Sénéchal déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

28-CC-1999-2000
Adoption de l'ordre
du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alain Lacroix que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

5. Affaires de la Direction générale
 - 5.1 Entente de cohabitation dans l'immeuble Saint-Laurent avec la Commission scolaire Riverside
 - 5.2 Échéancier du redécoupage des secteurs scolaires de la Commission scolaire Marie-Victorin - Dépôt de document

Adoptée unanimement.

Ordre du jour

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour

3. Procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juin 1999 tenue le 31 août 1999
4. Questions orales du public
5. Affaires de la direction générale :
 - 5.1 Entente de cohabitation dans l'immeuble Saint-Laurent avec la Commission scolaire Riverside
 - 5.2 Échéancier du redécoupage des secteurs scolaires de la Commission scolaire Marie-Victorin - Dépôt de document
6. Affaires du Secrétariat général :
 - 6.1 Code d'éthique et de déontologie des commissaires - Dépôt de document
7. Affaires du Service de la formation générale des jeunes :
 - 7.1 Formation continue - personnel enseignant - Information
8. Affaires des Services complémentaires
9. Affaires du Service des ressources humaines
10. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires :
 - 10.1 Protocole d'entente pour le transport en commun des élèves 1999-2000 - Société de transport de la Rive-Sud
 - 10.2 Transport scolaire - Institutions privées, année scolaire 1999-2000
 - 10.3 Option : École d'éducation internationale pour les élèves de Saint-Lambert
 - 10.4 Autorisation aux directions d'écoles secondaires d'utiliser un fac-similé de leur signature et une date non manuscrite
11. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement
12. Affaires du Service des ressources matérielles
13. Affaires du Service du développement institutionnel
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes :
 - 15.1 Emploi Québec : Impacts sur les activités des centres de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Parole aux commissaires représentant les parents
20. Ajournement ou clôture de la séance

29-CC-1999-2000
Procès-verbal de la
séance d'ajournement
du 22 juin 1999 tenue
le 31 août 1999

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Larouche que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 22 juin 1999, tenue le 31 août 1999 soit adopté avec dispense de lecture et avec les modifications suivantes :

- En bas de la page 6, l'annotation marginale doit se lire « Élections des membres du comité exécutif »;
- Ajouter à la liste des résultats du premier tour de scrutin, la ligne suivante :
Madame Gladys Quintal 18 votes ;
- À la page 7, dans la liste des membres du comité exécutif, supprimer à la troisième ligne le mot composé : « vice-présidente ».

Adoptée unanimement.

30-CC-1999-2000
Entente de cohabitation
dans l'immeuble
Saint-Laurent avec
la Commission
scolaire Riverside

CONSIDÉRANT la résolution 96-1998-CP;

CONSIDÉRANT la résolution 97-1998-CP;

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la

Commission scolaire Riverside adopté le 2 février 1999 par lequel la commission scolaire met fin dans l'immeuble Harold Napper à l'entente de cohabitation avec la Commission scolaire Marie-Victorin, à compter du 30 juin 2000;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin aura besoin de places-élèves à compter de l'année scolaire 2000-2001;

IL EST PROPOSÉ par madame Carole Marchand :

QU'à compter du 30 juin 2000, la Commission scolaire Marie-Victorin mette fin à la location à la Commission scolaire Riverside d'une partie de l'école Saint-Laurent et qu'ainsi, elle ne lui garantisse plus l'espace suffisant pour ses 200 élèves.

Adoptée unanimement.

Échéancier du redécoupage des secteurs scolaires de la commission scolaire

Le document intitulé "Échéancier du redécoupage des secteurs scolaires de la Commission scolaire Marie-Victorin" est déposé seulement pour fins d'information.

Code d'éthique et de déontologie des commissaires

Le document intitulé « Code d'éthique et de déontologie des commissaires » est déposé en vue de son adoption par règlement à la séance du 26 octobre 1999.

31-CC-1999-2000
Protocole d'entente pour le transport en commun des élèves 1999-2000 - STRSM

CONSIDÉRANT la section III du règlement sur le transport (L.R.Q., c. I-13, r.7);

CONSIDÉRANT l'obligation, pour une commission scolaire dont le territoire recoupe celui d'un organisme public de transport en commun, d'offrir, au moins dix jours avant de procéder à des négociations de gré à gré ou avant de procéder par soumissions publiques, la possibilité d'assurer le service de transport qui est requis pour les élèves résidant sur le territoire de cet organisme public de transport en commun;

CONSIDÉRANT que la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal et la Commission scolaire Marie-Victorin ont étudié conjointement l'intégration de certains élèves de niveau secondaire au transport en commun;

CONSIDÉRANT que la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal est en mesure d'offrir le service aux élèves qui seront intégrés au transport en commun;

IL EST PROPOSÉ par madame Francine Chabot :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin signe avec la société de transport de la Rive-Sud un protocole d'entente portant le numéro G5 51A pour l'année 1999-2000;

ET QUE la présidente et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin le protocole portant le numéro G5 51A daté du 5 juillet 1999.

Adoptée unanimement.

32-CC-1999-2000
Transport scolaire - Institutions privées - année scolaire 1999-2000

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires sur le transport scolaire pour 1999-2000 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire le transport des institutions privées (déclarées d'intérêt public);

CONSIDÉRANT l'ajustement récurrent au cadre financier 1998-1999;

CONSIDÉRANT la contribution financière de la Commission scolaire Marie-Victorin au

transport scolaire;

CONSIDÉRANT les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées;

CONSIDÉRANT les frais des taxes non subventionnés par le ministère de l'Éducation;

IL EST PROPOSÉ par madame Lise Larouche :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter, pour l'année scolaire 1999-2000, les élèves résidant sur le territoire de Marie-Victorin, dans le respect des ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :

Collège Durocher St-Lambert (Pavillons Saint-Lambert et Durocher)
Collège Notre-Dame-de-Lourdes
Séminaire de la Très-Sainte-Trinité
Collège Charles-Lemoyne de Longueuil
École secondaire Saint-Paul
École Socrates
Collège Jean de la Mennais

QUE les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 150 \$ par élève transporté en autobus scolaire et un montant de 125 \$ par élève transporté en transport en commun;

QUE ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire. (Répartition des frais)

Adoptée unanimement.

33-CC-1999-2000
Option d'éducation internationale pour les élèves de Saint-Lambert

CONSIDÉRANT que les élèves de la Ville de Saint-Lambert n'ont pas de secteur attribué en 1999-2000 pour l'option d'éducation internationale;

CONSIDÉRANT qu'un redécoupage des secteurs scolaires est en cours et qu'un secteur leur sera attribué en 2000-2001;

CONSIDÉRANT la résolution du conseil provisoire de la Commission scolaire Marie-Victorin du 9 avril 1998 portant le numéro 108-1998-CP;

CONSIDÉRANT la résolution de la Commission scolaire Marie-Victorin du 22 juin 1999 portant le numéro 171-CC-1999;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail des commissaires à l'organisation et au transport scolaire;

IL EST PROPOSÉ par madame Gladys Quintal :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin informe la Commission scolaire des Patriotes, qu'elle renonce à la condition de garantie à l'admission des élèves de Saint-Lambert à l'École d'éducation internationale de Saint-Hubert, pour les élèves de secondaire 1, résidant à Saint-Lambert, et ce à compter de septembre 2001;

QUE nos élèves de Saint-Lambert ayant débuté leur scolarisation à l'École d'éducation internationale de Saint-Hubert puissent terminer celle-ci dans cet établissement;

ET QU'en conséquence, l'École d'éducation internationale de Saint-Hubert n'est plus

autorisée à recevoir à ses examens d'admission nos élèves de Saint-Lambert à compter de septembre 2000.

Adoptée unanimement; madame Colette Larose s'abstient.

34-CC-1999-2000
Autorisation aux directions d'écoles secondaires d'utiliser un fac-similé de leur signature et une date non manuscrite

CONSIDÉRANT la possibilité offerte par le MEQ, aux directions d'écoles secondaires, d'utiliser un fac-similé de leur signature et une date non manuscrite pour attester la présence d'un élève au 30 septembre de chaque année;

CONSIDÉRANT le grand nombre d'attestations individuelles que doivent vérifier les directions d'écoles secondaires;

CONSIDÉRANT qu'une telle procédure facilite et diminue la tâche administrative de la direction d'école;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Normand Héroux :

QUE la Commission scolaire autorise la directrice ou le directeur d'école secondaire à utiliser, aux fins d'attestation de la présence de l'élève au 30 septembre de chaque année, un fac-similé de sa signature et une date non manuscrite.

Adoptée unanimement.

27-CC-1999-2000
Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Gaudreau que la séance soit close.

Adoptée unanimement.

Il est précisément 20 h 53 lorsque les délibérations prennent fin.

L.I.P., a. 170

Présidente

Secrétaire général
